



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Statistique des accords salariaux (EAS)

Description

L'enquête sur les accords salariaux (EAS) a pour but de relever les résultats des négociations salariales que mènent chaque année les partenaires sociaux dans le cadre des conventions collectives de travail (CCT). Les accords salariaux se composent principalement de l'adaptation des salaires effectivement perçus par les personnes assujetties à la CCT (salaires effectifs) et/ou de l'adaptation des salaires fixés dans la CCT (salaires minimaux).

Disponible depuis : 1993

Caractères relevés:

Clauses salariales conventionnelles

Adaptations salariales convenues par les parties contractantes de la CCT ou résultant des clauses salariales conventionnelles

Méthodologie

Enquête par échantillonnage, écrite, auprès des parties contractantes des CCT, à savoir les associations d'employeurs ou entreprises et les syndicats ou associations de travailleurs. Sont interrogées une partie patronale et une partie syndicale signataires de la CCT ou la commission paritaire de la CCT si les parties en conviennent.

Degré de régionalisation : Suisse

Périodicité : enquête annuelle

Période de référence : année civile

Qualité des données statistiques :

L'échantillon de CCT est tiré parmi les CCT contenant des dispositions salariales et comptant au moins 1500 personnes salariées assujetties. Les CCT sont réparties par regroupement de branches économiques NOGA et par classe de taille. Les adaptations moyennes des salaires effectifs et des salaires minimaux pour l'ensemble de la Suisse et par regroupement de branches économiques sont évaluées pour un total estimé de CCT normatives couvrant au moins 90% des personnes salariées assujetties.

Politique de révision

Sur la base des changements structurels du domaine statistique, le portefeuille d'informations, le type et la teneur des caractères relevés sont périodiquement adaptés, tout en gardant pour objectif la continuité des résultats.

Passage de la Nomenclature générale des activités économiques NOGA 2002 à la NOGA 2008 en 2012.

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF; RS 431.01) et ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Information LOHN

+41 58 463 64 29

lohn@bfs.admin.ch